

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ
DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, LE TROISIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL

VENTE D'IMMEUBLES
POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, corporation municipale constituée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ayant son siège social au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, Québec, G0T 1K0, représentée par Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière de cette municipalité régionale de comté que **les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique**, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) article 1022 et suivants, **en la salle du conseil de la MRC** située au **26, rue de la Rivière, Les Escoumins**, Québec, G0T 1K0, le **jeudi 12 juin 2025 à 10 heures** de l'avant-midi pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires et/ou autres impositions dues sur ces immeubles, si ces taxes ne sont pas payées avec les frais encourus avant la vente.

Ces immeubles seront vendus sans aucune garantie légale, notamment de contenance, de qualité du sol et de bâtiment; ils sont acquis aux risques et périls de l'acheteur et sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes qui pourraient les affecter. Il incombe aux intéressés d'effectuer toutes les vérifications nécessaires auprès de la municipalité concernée avant de se porter acquéreur d'un immeuble.

Le prix de l'adjudication et les frais de chacun de ces immeubles seront payables **immédiatement** au moment de l'adjudication, soit en argent comptant, par chèque visé, traite bancaire ou mandat-poste.

Les personnes qui désirent participer à cette vente doivent y assister en personne, sur place. Pour acquérir un immeuble le jour de la vente, elles devront présenter des pièces d'identité avec photo.

Veuillez noter que les immeubles acquis dans le cadre de la vente d'immeubles pour non-paiement des taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du Code municipal du Québec).

► **MUNICIPALITÉ PORTNEUF-SUR-MER**

DOSSIER RETIRÉ

DESIGNATION: Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 807 737 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, dont notamment un immeuble portant le numéro 451, rue Principale, Portneuf-sur-Mer, province de Québec, G0T 1P0.

Cet immeuble est situé dans une zone exposée aux glissements de terrain (NS2).

Matricule : 95040-0787-78-9642

Propriétaire : M. Israël Emond

Adresse de l'immeuble : Rue Principale, Portneuf-sur-Mer (Québec) G0T 1P0

Taxes municipales :	Taxes scolaires :	Total :
796,62 \$	0,00 \$	796,62 \$

DÉSIGNATION : Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 808 759 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, le tout sans bâtisse, sis sur la rue Principale, Portneuf-sur-Mer, province de Québec, G0T 1P0, avec circonstances et dépendances.

Cet immeuble est situé dans une zone exposée aux glissements de terrain (NS2) et à l'érosion côtière (NS1).

Matricule : 95040-0685-93-0946

Propriétaire : M. Gabriel Talbot

Adresse de l'immeuble : 1019, rue Principale Ouest, Portneuf-sur-Mer (Québec) G0T 1P0

Taxes municipales :	Taxes scolaires :	Total :
3 492,67 \$	35,91 \$	3 528,58 \$

DÉSIGNATION : Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 808 621 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, dont notamment un immeuble portant le numéro 1019, rue Principale Ouest, Portneuf-sur-Mer, province de Québec, G0T 1P0.

Cet immeuble est sujet à un bail à des fins de résidence personnelle délivré par le ministère de l'Énergie et des Ressources le 1^{er} juin 1984, portant le numéro de dossier 950 098 854. Des frais pour le renouvellement de ce bail sont également dus et seront ajoutés aux autres frais et honoraires le jour de la vente.

Cet immeuble est situé dans une zone exposée à l'érosion côtière (NS1).

DOSSIER RETIRÉ

DESIGNATION: Un immeuble connu et designe comme etant le lot 3 807/ 672 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, dont notamment un immeuble portant le numéro 319, rue Principale, Portneuf-sur-Mer, province de Québec, G0T 1P0.

Cet immeuble est situé dans une zone exposée à l'érosion côtière (NS1).

► MUNICIPALITÉ LES ESCOUMINS

DOSSIER RETIRÉ

DESIGNATION : Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 565 262 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, dont notamment un immeuble portant le numéro 4, rue Moreau, Les Escoumins, province de Québec, G0T 1K0.

Cet immeuble est situé dans une zone exposée aux glissements de terrain (NA1).

Cet immeuble est sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec, publiée au Registre foncier du Québec sous le numéro 123 792.

► MUNICIPALITÉ TADOUSSAC

DOSSIER RETIRÉ

DESIGNATION : Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 342 511 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, dont notamment un immeuble portant le numéro 308-310, rue des Forgerons, Tadoussac, province de Québec, G0T 2A0.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé mon seing et le sceau de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, ce troisième jour d'avril de l'an deux-mille-vingt-cinq à notre chef-lieu aux Escoumins.

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière
MRC La Haute-Côte-Nord
26, rue de la Rivière
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0